SCIENCE ADVISORY BOARD

LE CONSEIL CONSULTATIF DES SCIENCES

MEETING REPORT

RAPPORT DE LA RÉUNION

November 9-10, 1998

les 9 et 10 novembre 1998

Health Canada
November 1998

Santé Canada
novembre 1998

Note: Contents of the Meeting Report are a reflection of the discussions of the November 9-10, 1998 Science Advisory Board Meeting. The points contained in this document are those of the Science Advisory Board and do not necessarily reflect the views of Health Canada and its employees./ Le contenu du présent rapport est le reflet des discussions de la réunion du Conseil consultatif des sciences tenue les 9 et 10 novembre 1998. Les points de vue qui y sont exprimés sont ceux du Conseil consultatif des sciences et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de Santé Canada et de ses employés.

Meeting Notes[1]

- The Chair opened the meeting. She noted the recognition which has been recently awarded to Dr. Friesen. The Chair invited comments on the **Report of the October, 1998 Science Advisory Board meeting.**

  Conclusion:

  Members agreed with the draft Report, with some revisions.

- Discussion of current activities in Government which may impact on the Health Protection Programme. Members were provided with a copy of the Report of Parliamentary Standing Committee on Natural Health Products and briefly noted the main Principles and Recommendations.

  Follow-up activities:

  In recognition of the relevance of this topic to Canadians, the Board requested information on the Branch s response to the Standing Committee s Report and noted that, if appropriate, it may provide recommendations.

  The Board was advised of the establishment of an Advisory Panel for the Pest Management Regulatory Agency. A public announcement is expected shortly.

- **Health Protection Program -- Status on Transition.** Ian Shugart, Visiting Assistant Deputy Minister, Health Protection Branch, and Mario Simard, Senior Counsel, Legislative Renewal, Health Protection Branch, provided a status report on Transition, including on the Science Platform (4 Working Groups have been established) and a brief overview of the Legislative Review consultation sessions and what we heard . (Ref. Appendix C)

  Members comments on related issues, including:

  - Terminology for public consultation documents, for example, the expression risk management . This phrase has been in use for several decades in the public health domain, however, not all Canadians are familiar with it and

---

[1]Text shown in bold italic represents recommendations, conclusions, follow-up activities and decisions of the Board.

may view it with concern without recognizing the relevance of the associated concepts. Clarification of terms is particularly important for the Branch in view of its initiatives at all levels to identify and build partnerships in health protection.

- The precautionary principle could serve as the basis for a clear and balanced statement to define the government s role and how it will carry out that role.

- The status of the Food Act, joint Health Canada and Canadian Food Inspection Agency legislation, must clearly recognize the role of the Minister of Health in establishing health policy for safe and nutritious food and in assessing the implementation of those policies by the Agency.

- Linkages between the four streams under the Science Platform must be maintained so that overall, the Branch establishes a broad science strategy and supports a process of culture change for its implementation.

- As was done for the Legislative Renewal consultation, the Branch s values must be clearly enunciated and must primarily focus on its role in protecting the health of Canadians. Communications must reflect an in-depth understanding of Canadians views and the current public environment as well as the dynamics involved. The Branch must respond to groups with concerns.

- The building and maintenance of partnerships at the Provincial and Territorial level is particularly important in order to promote the establishment of a national framework for surveillance.

Follow-up activities:

Members requested information about the ready availability of Basic Data on HPB Research, specifically:

1. ***Name of project/HPB Directorate;***
2. ***Summary Description (a few lines);***
3. ***Names of principal investigators, internal and external;***
4. ***Anticipated time frame;***
5. ***Resources allocated, internal and external; and***
6. ***Publications, actual and anticipated.***

Conclusions:

The Board supported HPB's efforts at developing innovative strategies for communicating its Science achievements to the public.

The Board will consider the advice and experience of other national Advisory Bodies, in terms of directions and advice related to its Terms of Reference.

- **Presentation on the activities of the Office of the Auditor General (OAG) and the Office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development (CESD) related to HPB.** Hélène Quesnel, Health Protection Branch Advisor and Liaison with the OAG/CESD, and Gordon Peters, Director of Internal Audit, informed Members about the role of the federal audit function and on-going audit activities, their objectives, lines of inquiry and target dates for publication. (Ref Appendix D)

  Members comments centred on related concepts, such as:

  - The differences and complementarity in the mandates of the Office of the Auditor General and the Office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development. Members also commented on the challenges in assessing appropriate effectiveness of a programme as opposed to assessing appropriate measures that indicate effectiveness .

  - The breadth and scope of current OAG audits of Branch programs are significant and there is a high level of internal activities and resources necessary to respond fully to associated inquiries as a result of these audits.

  - A challenge for the Branch is to identify and fully develop opportunities for integration of basic and applied health science, including public health science, to achieve real advances for the health of Canadians.

  - Current conditions related to human resources within the public service and the inherent restrictions impact on the flexibility for scientists to pursue collaborative initiatives.

  Members discussion of the OAG Report on the construction of the federal Winnipeg Laboratory facility focussed on the recommendations which would allow the facility to reach its full potential.

Conclusions:

The Board supported the investigation of virtual science institute operating principles, as a means of enhancing the Branch s capacity, and creating opportunities, to establish collaborative science initiatives.

Recommendations and Follow-up activities:

The Board noted that the Winnipeg federal facility is perhaps the most valuable single asset of the HPB, if optimally utilized to demonstrate new science and new ways of doing science. The Board is concerned to know how HPB intends to actualize this as a world-class facility with world-class scientists.

To this end, the Board recommends the establishment of a steering or leadership committee, for example comprising the two ADMs, the DG of LCDC and the Director of Surveillance, Transition.

The Board requests that HPB table its actualization plan, to include:

- ***development of science programs***
- ***collaborative research strategy***
- ***recruitment strategy***
- ***financial resources***
- ***revision for persons whose exclusive activity is to actualize the laboratory***
- ***a strategy to situate the laboratory in a wider research context, including the formation of appropriate alliances.***

Conclusion:

The Board concluded that it is prepared to assist with this actualization plan and would like regular reports on time lines and progress towards actualization, including possibly on-site visits.

- **Science Advisory Board - Progress to date and a look to the future.** As requested at the October meeting, a Progress Report on the Board s achievements and key issues was prepared. The purpose of the discussion was to facilitate a retrospective assessment of the Board s work and provide an opportunity for a future looking exercise, including setting priorities for the Board s work.

Members considered the Progress Report and the scope and breadth of their conclusions and recommendations. Discussion focussed on related issues, such as:

- A planning framework, with milestones and key priorities to address, would support the Board s work. The scope, purpose and key questions to address must be clearly identified. Members considered some short- and long-term approaches to addressing key issues.

- The Board s arm s length relationship with the Branch points to a critique function to inject new guidance more than a management function -- this is especially relevant during the Transition initiative. The Board must develop its strategies to help re-build Canadians confidence in and the credibility of the scientific work of the Branch. This is in keeping with the Terms of Reference and its focus on the quality and, implicitly the adequate resourcing of science.

- Comprehensive information on the science (and associated resources) of the Branch is a pre-requisite to establish a high level of confidence within the Board about the credibility, quality and the application of systematic peer review of the Branch s science activities.

- Health science capacity must be given the widest interpretation if future needs are to be clearly identified and addressed -- while it may be appropriate to begin with a strict bio-medical focus, health science capacity must be broadened and strengthened in all relevant disciplines.

- The scope and purpose of Board activities should be flexible enough to meet the current circumstances and to address priority areas. Key Branch/Transition issues should continue to be the focus of Board discussions, resulting in concrete independent science-based advice to the Minister.

Follow-up activities:

The Chair requested that Members identify five key priority issues which the Board should focus on. The Secretariat will prepare a discussion paper on key issues for the Board s consideration at its next meeting.

The Board will consider what measures, other than communicating on science, which could help re-establish Canadians confidence in the Health Protection Branch and its Transition activities. These should address the current debate related to Transition role in strengthening the nature and functions of the Branch as opposed to diminishing it.

- **Open discussion on Communications-** Members considered previous documents related to communications issues, for example, *Diversity of Opinion* . The purpose of the discussion was to examine the elements of the current debate and, if appropriate, to formulate advice for the Branch. The Board considered strategies and measures required to ensure HPB science retains the confidence of the public, as set out in its Terms of Reference.

  Members commented on the Branch s and the Department s current Communications programs and its own role, including:

  - Current federal protocols do not easily facilitate innovative collaborative initiatives with external partnerships. However, integrated public health surveillance, the essence of which is communicating public health information comprehensively and effectively, is creating cutting-edge knowledge and generating public health interventions.

  - Models for promoting and communicating science in other science organizations might serve as benchmarks for the Branch, including the integration of professional science communications resources and strategies.

  - An in-depth critique of the current allegations about the Branch in order to outline issues, their origin and an analysis of the concerns they generate is a pre-requisite. The Branch could train a cadre of communicator-scientists to promote the Program s transparency and integrity and, respond to allegations. Web sites, news letters, etc could complement.

  - A significant challenge for the Branch is the integration of non-science/ evidence-based considerations in its activities. For example, the legislated basis for pre-market evaluation of products does not include socio-economic or ethical issues, nor historical or anecdotal references.

  - Given the level of scientific debate and controversy within the Branch, an internal protocol for resolution of these debates could support openness and transparency as well as impose evidence-based structure to the debates.

Recommendations:

The Board recommends that the Department immediately respond to inaccurate allegations about the Branch s programs -- for example, letters to the editor in rebuttal to articles which contain inaccuracies .

Follow-up activities:

The Board could issue a Status Report, possibly on an annual basis, to demonstrate the scope and breadth of its activities and to indicate its future orientations. The Secretariat will prepare a prototype for its consideration at the next meeting.

Dr. Nuala Kenny will provide an up-to-date bibliography of major research and academic work on the concepts of risk; analyse literature for theme concepts under the general heading of risk; prepare a short select bibliography, annotated to provide a short summary of 6 to 10 articles dealing with different concepts; and, with Leslie Millin, write a Reflection paper for the Science Advisory Board which will outline what is currently known about successful and unsuccessful risk communications.

Other communication options will be developed as the work of the Board proceeds.

The Chair will advise the Minister that she is willing to meet with him on a regular basis to discuss Board recommendations concerning HPB Transition and other issues, including communications. An annual meeting of the Minister with the full Board would be an opportunity to obtain the Minister s views on the Board s activities.

- **Discussion of the Drug Review Process** -- As requested by the Board at the October meeting, a letter was drafted for distribution to stakeholders concerning the Drug Review Process. The purpose of the discussion is to reach consensus on how to frame the Board s main interests in this file and to confirm next steps in the process.

Follow-up activities:

The Board concluded that the listing of stakeholders should be expanded

considerably -- the Secretariat will canvass Members for their comments and proceed with the distribution of the letter inviting stakeholder submissions.

- **Discussion of the Paper on An Optimum Environment for Research ,** a discussion paper prepared for the Board, November 7, 1998 by Leslie Millin, Member of the Board. The purpose of the discussion was to explore concepts developed in the paper and consider them in the context of the on-going efforts of the Branch.

  There was general consensus as to key characteristics of a positive working environment for research scientists. Other issues, such as those related to the rigours of systematic peer review, could require adaptation to the special environment of HPB science.

  Recommendations:

  Members recommended that the Branch consider the principles of science reflected in this paper in advancing its Science Platform. They noted that leadership and peer review should be given priority attention.

- **Brief to the Science Advisory Board by Financial Services, Health Protection Branch, Oct 1998**-- Gérard Séguin and Michel Brisebois, Financial Services, Health Protection Branch, developed a paper in response to information requested by Members of the Science Advisory Board on Health Canada s financial management and state of affairs of the Health Protection Programme. Detailed information was provided as an appendix to this synopsis. The purpose of the discussion was to identify outstanding issues which may benefit from further study.

  Members observed that current resources may not be sufficient to meet the evolving challenges of a science organization and to allow sufficient flexibility for research programs on the basis of what surveillance knowledge reveals.

- A Member of the Board, Russ Graham, presented a paper to the Chair for consideration. The paper addresses Food Additives and Incidental Additives and, after raising possible precedents, suggests that the Health Protection Branch investigate innovative approaches in decision-making

Follow-up activities:

The Board requested that the Department consider the issues raised by Mr. Graham and provide it with advice on whether the proposal is within the authorities/responsibilities of the Department.

APPENDICES TO MEETING REPORT OF November 9-10, 1998

Appendix A - Agenda for **November 9-10, 1998**
Appendix B - Participants of November 9-10, 1998 meeting
Appendix C - Health Protection Program - Status on Transition
Appendix D - Presentation : Activities of the Office of the Auditor General and the Office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development related to HPB

Appendix A

AGENDA
SCIENCE ADVISORY BOARD
November 9-10, 1998
Brooke Claxton Main Boardroom, Lower Level
Brooke Claxton Building
Tunney s Pasture, Ottawa

Day 1

8:30 Coffee/Tea/Juice in Anteroom of Meeting room.

9:15 **Welcome** and remarks by the Chair — **Roberta Bondar**

9:20 **Discussion of the Report of the October, 1998 SAB meeting** — **All**
- this discussion is intended to lead to a final version of the Report, for subsequent release.

9:40 **Standing item:** — **Ian Shugart**
Current activities in Government which impact on the Health Protection Programme.

9:45 **Health Protection Program -- status report on Transition** — **I Shugart/ Mario Simard**
A status report on the Transition initiative including the Science Core (4 Working Groups have been established) developments in the Food Program and a brief overview of the Legislative Review consultation sessions and what we heard . (Note: the October presentation on the Science platform will be tabled, as requested)

- Plenary discussion (to answer questions and to identify issues which may have arisen from the presentation) — **All**

11:15 **Presentation on the activities of the Office of the Auditor General and the Office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development (CESD)** — **H. Quesnel**
related to HPB. The purpose of the presentation and discussion is to inform Board Members on-going audit activities, their objectives, lines of inquiry and target dates for publication. The Board may consider several of these activities relevant to its Terms of Reference.

- Plenary discussion (to answer questions and to identify issues which may have arisen from the presentation) — **All**

12:00 **Lunch**

1:00 **Science Advisory Board - Progress to date and a look to the future** — **Roberta Bondar**
As requested at the October meeting, a Progress Report on the Board s achievements and key issues has been prepared. The purpose of the discussion is to facilitate a retrospective assessment of the Board s work and provide an opportunity for a future looking exercise, including setting priorities for the Board s work. Members may wish to consider some long- and short-term approaches to addressing key issues, as sketched out in the discussion section of the Progress Report. Members may also wish to revisit their

Modus Operandi and Workplan, established at the February meeting, as well as a subsequent high level workplan.

5:00 Adjournment
6:00 Dinner, at Romano s, Richmond Road, Ottawa.

Day 2

8:30 Coffee/Tea/Juice in Anteroom of Meeting room.

9:00 **Open discussion on Communications**

-- **Discussion of the Paper Diversity of Opinion** There is currently public debate related to the Health Protection Program. The paper on divergent views, as expressed by stakeholders, was prepared by an external consultant and focuses to a large extent on the Drug Review Process. The purpose of the discussion is to examine the elements of this debate and, if appropriate, to formulate advice for the Branch.

--**Discussion of the Paper** -- ***EVERYTHING YOU DO COMMUNICATES SOMETHING, TO SOMEBODY*** -- **building public confidence and options for the Board** This paper discusses strategic communications/public relationship issues. The purpose of the Board s deliberations is to consider and agree on how to advise on ongoing measures required to ensure HPB science retains the confidence of the public -- as referenced in its Terms of Reference.

-- **Case Study on rbST** -- Documents reflecting the Branch s activities and current controversies with relation to rbST have been distributed to Board Members. The purpose of the discussion is to explore the precursors of public controversies in this case and to identify those elements where advice from the Board would have been appropriate in resolving the controversies.

11:00 **Discussion of the Drug Review Process** -- As discussed by the Board at the October meeting, a letter has been drafted for distribution to stakeholders concerning the Drug Review Process. The purpose of the discussion is to reach consensus on how to frame the Board s main issues in this file and to confirm next steps in the process.

12:00 Lunch

1:00 **Discussion of the Paper on Scientific Research Environment** **Leslie Millin** - a Paper developed by Leslie Millin, Member of the Board, will be available. The purpose of the discussion to explore concepts developed in the Paper and assess whether and how they could be incorporated into the on-going efforts of the Branch.

2:00 **Brief to the Science Advisory Board by Financial Services, Health Protection Branch, Oct 1998**-- the paper was developed in response to information requested by Members of the Science Advisory Board on Health Canada s financial management and state of affairs of the Health Protection Programme. Detailed information is provided as an appendix to this synopsis. The purpose of the discussion is to identify outstanding issues which may benefit from further study.

3:00 **Closing remarks and Adjournment** **Roberta Bondar**

Appendix B

Participants to the Science Advisory Board meeting of November 9-10, 1998

Chair:

Dr. Roberta Bondar
P.O. Box 50023
660 Eglinton Avenue East
Toronto, Ontario
M4G 4G1

Members:

Dr. Henry Friesen, President
Medical Research Council
1600 Scott Street, 5th Floor
Ottawa, Ontario K1A 0W9

Mr. Russ A. Graham
16 Glenridge Road
Nepean, Ontario
K2G 2Z5

Mrs. Jean M. Jones
Chair - Health Council
Consumer Association of Canada
19 Brentwood Drive
Dundas, Ontario
L9H 3N2

Dr. Mohamed Karmali
Centre for Vaccine Development
University of Maryland School of Medicine
685 West Baltimore St, HSF Room 380
Baltimore, Maryland 21201, USA

Dr. Nuala P. Kenny
Bioethics Education and Research
Dalhousie University
5849 University Avenue
Halifax, Nova Scotia
B3H 4H7

Dr. Lynn McIntyre, Dean
Faculty of Health Professions
Dalhousie University, Burbidge Building
5968 College Street, 3rd Floor
Halifax, Nova Scotia B3H 3J5

Dr. Yves Morin
1280, Pantaléon-Pelletier
Sillery (Québec)
G1T 2H4

Dr. John S. Millar, Vice President
Canadian Institute for Health Information
377 Dalhousie Street, Suite 200
Ottawa, Ontario K1N 9N8

Mr. Leslie Millin
c/o Elsie Wollaston
Woodward Biomedical Library
2198 Health Sciences Mall
University of British Columbia
Vancouver, British Columbia
V6T 1Z3

Dr. Gabriel Plaa
Université de Montréal
C.O. 6128 Succursale Centre-Ville
Montréal, Québec
H3C 3J7

Dr. Bernard Schwetz
Food and Drug Administration
5600 Fishers Lane
Room 1735, HF33
Rockville, Maryland
20857 USA

Dr. Karen Semchuk
Centre for Agricultural Medicine
University of Saskatchewan
103 Hospital Drive
Royal University Hospital
P.O. Box 120
Saskatoon, Saskatchewan
S7N 0W8

Dr. Joseph Z. Losos
Assistant Deputy Minister
Health Protection Branch
Health Canada
HPB Building, P.L. 0701-A1
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 0L2

Health Canada:

Mr. Ian Shugart
Visiting Assistant Deputy Minister
Health Protection Branch
Health Canada
HPB Building, P.L. 0701-B1
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 0L2

Support to the Board

Hélène Quesnel
Secretariat to the Board
Health Protection Branch
Health Canada
HPB Building, P.L. 0701B1
Tunney s Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 0L2

Helen Murphy
Support to the Chair,
Ottawa, Ontario

Legislative Renewal

An update presented to the

Science Advisory Board

November 9, 1998

Renouveau législatif

Une mise à jour présentée au

Conseil consultatif des sciences

le 9 novembre 1998

Health Protection Legislative Framework

Health Protection Act

(General application)

- Policy
- Information
- Emerging Hazards
- Communicable Diseases
- New technology
- Compliance
- Harmonization
- International Role
- Cost recovery
- Etc

- Controlled Substances
- General Product Safety
- Therapeutic Products
- Food (Review with CFIA)
- Pesticides
- Tobacco
- New Reproductive Technologies
- Etc.

Cadre législatif en matière de protection de la santé

Loi sur la protection de la santé
(Application générale)

- Politiques
- Information
- Dangers émergents
- Maladies transmissibles
- Nouvelles technologies
- Conformité
- Harmonisation
- Rôle international
- Recouvrement des coûts
- Etc.

- Substances réglementées
- Produit commerciaux
- Produits thérapeutiques
- Aliments (Examen avec l'ACIA)
- Pesticides
- Tabac
- Nouvelles technologies /reproduction
- Etc.

Objectives

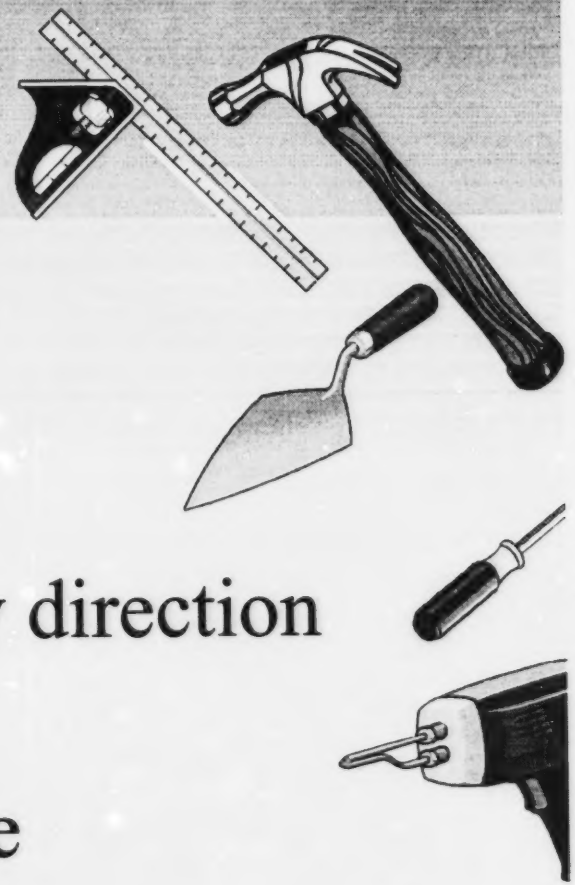

- Modernize
- Provide overall policy direction
- Articulate Federal role

Objectifs

- Moderniser
- Fournir une orientation générale
- Énoncer le rôle du gouvernement fédéral

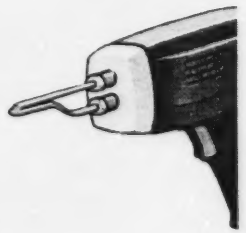

Milestones

- Discussion paper → Summer 1998
- Consultations (Phase I) → Summer/Fall 1998
- Legislative Proposal → 1999
- Consultations (Phase II) → 1999
- Legislation → ?

Étapes

- Document de discussion → Été 1998
- Consultations (Phase I) → Été/Automne 1998
- Proposition législative → 1999
- Consultations (Phase II) → 1999
- Législation → ?

Consultations (Phase I)

- Mailing/Phone Line/Web Site/etc.
- Consumer's Association of Canada
- Two day workshops
  - Issues legislation should address
  - Risk Management/Public Involvement

Consultations (Phase I)

- Distribution/Téléphone/Site Web /etc.
- Association des consommateurs du Canada
- Ateliers de deux jours
  - Enjeux législatifs
  - Gestion des risques/Participation du public

What we have heard

- Health and safety first
- Transparency and public involvement
- Accountability to Canadians
- Modernization

Ce qui en est ressorti

- Santé et sécurité d'abord
- Transparence et participation du public
- Rendre compte aux Canadiens
- Moderniser

Where are we going?

- Modernize/Clarify federal role/Policy Direction
- "Defender" of public health
- Openness
- Risk control/Communications

Où allons-nous?

- Moderniser/clarifier le role du fédéral/Orientation politique
- "Défenseur" de la santé publique
- Ouverture
- Contrôle des risques/Communication

Next Steps

- Proposal
- Discussions (Employees/Departments/etc.)
- Science Advisory Board
- Key stakeholders
- Cabinet
- Consultations (Phase II)

Prochaines étapes

- Proposition
- Discussions (Employés/Ministères/etc.)
- Conseil consultatif des sciences
- Principaux intéressés
- Cabinet
- Consultations (Phase II)

Office of the Auditor General of Canada

and the Commissioner of the Environment and Sustainable Development

English Version

© Minister of Public Works and Government Services Canada, 1998. All rights reserved.

In order to obtain permission to reproduce in whole or in part for any purpose whatsoever, please contact the Office of the Auditor General of Canada.

You may obtain a copy of the Report of the Auditor General of Canada by mailing or faxing your request to:

Office of the Auditor General of Canada
240 Sparks Street, Stop 10-1
Ottawa, Ontario K1A 0G6 Canada
Telephone: (613) 995-3708
Facsimile: (613) 954-0696

Bureau du vérificateur général du Canada

et du commissaire à l'environnement et au développement durable

Version française

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998. Tous droits réservés.

Pour obtenir la permission de reproduire en partie ou en totalité le présent document, prière de communiquer avec le Bureau du vérificateur général du Canada.

Vous pouvez obtenir le Rapport du vérificateur général du Canada en vous adressant par écrit ou par télécopieur au:

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks, arrêt 10-1
Ottawa (Ontario) K1A 0G6 Canada
Téléphone : (613) 995-3708
Télécopieur : (613) 954-0696

The OAG Mission

The Office of the Auditor General of Canada conducts independent audits and examinations that provide objective information, advice and assurance to Parliament. We promote accountability and best practices in government operations.

The OAG Vision

We are committed to making a difference for the Canadian people by promoting, in all our work for Parliament, answerable, honest and productive government that reflects a commitment to sustainable development.

Auditing for Parliament

- Foreword
- A government accountable to Parliament
- A brief history
- Vision and mission of the Office of the Auditor General of Canada
- Role of the Auditor General: to aid accountability
- What are the Auditor General's responsibilities?
- What does the Auditor General audit?
- How does the Office do its work?
    - Attest auditing
    - Compliance auditing
    - Value-for-money auditing
    - Comprehensive auditing
    - Special examinations of Crown corporations
- Reporting audit results
- Reporting by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development
- The Public Accounts Committee and other parliamentary committees
- Who works at the Office of the Auditor General?
- International activities
- How is the Auditor General held to account?
- For more information

Foreword

Canadians are telling their elected representatives that they want the best possible value from the use of public funds they send to their federal government in Ottawa. Members of Parliament, in turn, look to the Auditor General to help them find out whether that value is being obtained by the government.

The aim of this booklet is to explain how the Office of the Auditor General helps Parliament perform its role and how the Office fits into our parliamentary system of government.

Parliament, the government and the public service are the guardians of public funds entrusted to them for delivering programs and services to benefit Canadians. An important part of the confidence that people have in our democratic institutions is their belief that public funds are spent wisely and effectively. There must be, and there must be seen to be, value for money spent, compliance with authority and environmental

stewardship. In a significant way then, confidence in our national government depends upon clear and timely accountability by the government for its performance.

I firmly believe that the Office of the Auditor General plays an important role in the functioning of our parliamentary system and that in fulfilling its mandate, it can and must influence the attitude of the government and public servants toward effective management of and accounting for public funds.

L. Denis Desautels, FCA
Auditor General of Canada

A government accountable to Parliament

The people's right to control how public funds are collected and spent is one of the cornerstones of democratic government. In Canada, like other parliamentary democracies, this control is carried out on behalf of the people by their elected representatives, the members of Parliament.

The government of the day must obtain the permission of Parliament before it can collect or spend money. After it spends public funds, the government must also report on its use of the money authorized by Parliament. This obligation of government to answer for its actions is called accountability.

A process has been developed to hold the government to account. The government must report on its performance by submitting to the House of Commons: the annual spending plans or Estimates of all departments and reports on their past year's activities, and the annual financial statements showing all federal spending, borrowing and taxing, known as the Public Accounts of Canada.

These documents provide members of Parliament with a great deal of information for holding the government to account. But one more link in the accountability process is needed: independent assessment of that information. Members of Parliament need this impartial assessment so that they can effectively assess the government's performance and gain assurance that the
information provided accurately reflects the results of the activities authorized by Parliament.

The Auditor General of Canada audits government operations and provides the information that helps Parliament to hold the government to account for its stewardship

of public funds.

A brief history

John Lorn McDougall, a former member of Parliament, was appointed the first independent Auditor General of Canada in 1878. The job was previously performed by a government official, the deputy minister of Finance.

The Auditor General of that day had two main functions: to examine and report on past transactions and to approve or reject the issue of government cheques.

The Auditor General's annual Reports to the House of Commons in this era were weighty documents, sometimes as long as 2,400 pages! They listed every single government transaction, from the purchase of bootlaces to contracts for bridge building. These detailed records revealed a focus different from the work of the federal audit Office today. But like today, the Auditor General of the late 19th century was expected to report on whether public money was spent the way Parliament intended.

In 1931, Parliament transferred responsibility for issuing cheques to a newly created government official, the Comptroller of the Treasury. This drew a clear line between the duties of government and the auditor: the government was responsible for collecting and distributing public funds, while the auditor was responsible for examining and reporting on how those funds were
handled.

The work of the Office began to move in its current direction in the 1950s, when the Auditor General began to report on "non-productive payments". These were transactions that, while legal, provided no apparent benefits to Canadians. The reports were controversial, however, because government officials felt the Auditor General was commenting on government policy and therefore going beyond his mandate.

New legislation, the 1977 Auditor General Act, clarified and expanded the Auditor General's responsibilities. In addition to looking at the accuracy of financial statements, the Auditor General was given a broader mandate to examine how well the government managed its affairs. The new Act maintained the important principle that the Auditor General does not comment on policy choices but does examine how those policies are implemented.

In June 1994 the Auditor General Act was amended to provide for the production of up to three reports per year in addition to the annual Report.

Further amendments to the Act in December 1995 established the position of Commissioner of the Environment and Sustainable Development within the Office of the Auditor General. These amendments also impose an obligation on government departments to publish annual sustainable development strategies.

Vision and mission of the Office of the Auditor General of Canada

Vision

We are committed to making a difference for the Canadian people by promoting, in all our work for Parliament, answerable, honest and productive government that reflects a commitment to sustainable development.

Mission

The Office of the Auditor General of Canada conducts independent audits and examinations that provide objective information, advice and assurance to Parliament. We promote accountability and best practices in government operations.

Elaboration of Mission

In achieving our mission, we want to make a difference by promoting:

- a fair and frank accounting of government's stewardship of financial and other resources
- efficiency and productivity in the public service
- cost effectiveness of government activities
- collection of revenues owed to the Crown.

Other effects we want to produce through our work are:

- objective assurance on matters found to be satisfactory and unsatisfactory compliance with authority
- deterrence of fraud and dishonesty.

Role of the Auditor General: to aid accountability

The Auditor General aids accountability by conducting independent audits of federal

government operations. These audits provide members of Parliament with objective information to help them examine the government's activities and hold it to account.

For the Auditor General to be effective, it is important to be objective. To help achieve this objectivity, Parliament has taken steps to keep the Auditor General independent of the government.

The Auditor General is independent of the government of the day, and is appointed for a 10-year period. The Office has the freedom to recruit its own staff and set the terms and conditions of employment for staff. The Auditor General has the right to ask the government for any information required to do the job as outlined in the Auditor General Act . Moreover, the Auditor General submits his reports directly to the House of Commons, through the Speaker.

What are the Auditor General's responsibilities?

The 1977 Auditor General Act directs the Auditor General to address three main questions: (see photograph)

- Is the government keeping proper accounts and records and presenting its financial information accurately?
- This is called "attest" auditing. The auditor attests to, or verifies, the accuracy of financial statements.
- Did the government collect or spend the authorized amount of money and for the purposes intended by Parliament? This is called "compliance" auditing. The auditor asks if the government has complied with Parliament's wishes.
- Were programs run economically and efficiently? And does the government have the means to measure their effectiveness?
- This is called "value-for-money" or performance auditing. The auditor asks whether or not taxpayers got value for their tax dollars.

"Value for money" is an approach to auditing that examines management practices, controls and reporting systems. In addition to information in attest and compliance reports, legislators also need information on how well the government has implemented its policies and programs. Value-for-money audits, which are sometimes called performance audits, do not question the merits of government policies; rather they help legislators judge how well the policies and programs were implemented.

The attest, compliance and value-for-money audits combine to form an audit framework that, over time, provides a complete view of the organization. The term "comprehensive auditing" is used to describe this audit framework developed by the Office to meet requirements of the Auditor General Act .

Crown corporations are also subject to a form of comprehensive audit, established in 1984 with amendments to the Financial Administration Act . While the Auditor General may not be the auditor of all Crown corporations, the audit provisions for those organizations are the same. They include: annual audit; an audit opinion on the fairness of the presentation of the financial statements and one on compliance with authorities; a provision to raise other matters as the auditor considers appropriate; and a periodic special examination, including an audit opinion on the fulfilment of management responsibilities.

The 1995 amendments to the Auditor General Act gave the Auditor General the responsibility to report to the House of Commons on the extent to which departments have met the objectives set out in their sustainable development strategies and action plans, and on all other questions related to the environment and sustainable development that he considers should be brought to the attention of the House of Commons.

What does the Auditor General audit?

The Office of the Auditor General audits most areas of the Canadian government. This includes a vast range of activities: health, culture, the environment, finance, agriculture, transportation, and scientific research, to name a few. In total, audit coverage includes: (see photographs)

- about 70 federal government departments and agencies ranging from small boards to large, complex organizations whose activities extend across Canada and overseas;
- about 40 Crown corporations, for example, the Canadian Broadcasting Corporation and the Royal Canadian Mint. Under the Financial Administration Act , most Crown corporations must undergo a value-for-money audit (called a special examination) every five years. In addition, their financial statements are audited annually;

- about 10 departmental corporations;
- about 60 other entities and special audits;
- areas of responsibility shared by more than one department, such as immigration;
- issues that affect the entire government, for example, personnel matters or the use of computers;
- the governments of the Yukon and the Northwest Territories and some 15 territorial agencies; and some United Nations agencies, such as the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, and the International Civil Aviation Organization.

With the creation of the position of Commissioner of the Environment and Sustainable Development in December 1995, the Auditor General's responsibilities related to environmental matters increased considerably. The Commissioner, on behalf of the Auditor General, reports annually to the House of Commons on all matters related to the environment and sustainable development that he considers should be brought to its attention. In addition, government departments must publish annual sustainable development strategies and action plans that are audited by the Commissioner.

How does the Office do its work?

Attest auditing

Every year, the Government of Canada publishes the Public Accounts of Canada, which contain the government's annual financial reports. Included in the financial statements of the government is an aggregation of the financial results of all departments, agencies, Crown corporations, and several large special funds. The Auditor General's Office performs attest audits of the financial statements of the government and most Crown corporations. Attest audits result in opinions that indicate whether reliance can be placed on the organization's financial statements. In addition, some agencies and Crown corporations publish their own financial statements; the Auditor General examines these statements and expresses an opinion on their fair and consistent presentation.

Auditors plan and perform attest audits using their knowledge of accounting and auditing and of the government organizations being audited. As part of these audits, they gather evidence, on a test basis, to support the amounts and disclosures in the financial statements. Audit procedures might include comparing the results of operations with planned results, checking the reliability of a department's financial control systems and checking samples of transactions and balances. Specialized computer programs are used throughout the audit.

In reporting the results of audits, the Auditor General may call attention to other matters of importance.

Compliance auditing

The audit team reviews transactions to see if the department or agency conformed to all laws and regulations that govern its operations. This involves checking the spending authority contained in the annual budget and relevant legislation.

Value-for-money auditing

Because of the large size of some departments, the Office focuses each audit on a selected number of activities. In this way, the major programs and aspects of the department can be examined over a number of years.

A value-for-money audit, which can last from 6 to 18 months, has three stages: planning, examination and reporting. At all stages, the multi disciplinary audit team works closely with an advisory committee of experts who offer advice and review audit results. In the planning stage, the audit team studies the program and its working environment. Team members identify areas to be examined during the audit and establish the audit criteria - standards to which the audited activities can be compared. During the examination phase, the audit team gathers and tests evidence and analyzes findings. This may require field work that can range from checking inventory in government warehouses to examining the management of an agricultural research station. At this point, the department may decide to make changes based on the preliminary findings. In the reporting phase, it is decided
what will be included in the Auditor General's Report to the House of Commons.

Comprehensive auditing

The term "comprehensive auditing" is used when an audit of a department encompasses all of the three preceding components: attest or financial auditing, compliance auditing and value-for-money auditing.

Special examinations of Crown corporations

In addition to value-for-money audits of departments and agencies, the Office also carries out audits (special examinations) on Crown corporations at least once every five years. In the planning stage, a plan is submitted to the audit committee of the Board of Directors, which includes criteria against which the identified key areas will be assessed during the examination. The audit report resulting from the examination is provided directly to the Board, and, in exceptional circumstances, to the responsible minister and Parliament.

Reporting audit results

Since 1879, the principal instrument for reporting has been the Auditor General's annual Report to the House of Commons. With the amendment of the Auditor General Act in June 1994, the Auditor General may produce up to three reports per year in addition to the annual Report. In any given year, these reports contain the results of: (see photograph)

- comprehensive audits of federal departments and agencies, and of issues that cross departmental lines;
- government-wide audits (for example, the use of computers);
- follow-up reports, which review the actions taken by departments in response to previous audits; and
- audit observations, which are significant matters that are not included in any of the above-noted audit reports.

Some other audit results are reported through different means:

- Audit opinions on transactions, financial statements, compliance and other matters relating to Crown corporations are submitted to the responsible minister for tabling in Parliament.
- Special examinations of Crown corporations are reported directly to their Board of Directors; in certain cases, they are also submitted to the responsible minister and to the House of Commons through the annual report of the corporation.
- Opinions on the government's financial statements (attest audits) are included with the publication of the Public Accounts of Canada every autumn.
- Audits requested by the Governor in Council (Cabinet) on matters of interest to the Government of Canada and not covered by the Auditor General Act are reported in different ways, depending on the circumstances of each audit.

- Audits of the governments of the Yukon and Northwest Territories are reported annually to their legislative assemblies.

Reporting by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development

The 1995 amendments to the Auditor General Act established the position of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development within the Office of the Auditor General. These amendments also require departments to prepare sustainable development strategies and action plans by December 1997 and to update them at least every three years. The Commissioner, on behalf of the Auditor General, reports annually to the House of Commons on the extent to which departments have met the objectives and implemented the plans set out in those strategies. He does this in a new annual "green" report required by the amendments. The report also includes the Commissioner's observations on the number, nature and status of environmental petitions sent to the Auditor General and forwarded to the appropriate minister(s), who must respond directly to the writer within specified time frames.

The Public Accounts Committee and other parliamentary committees

Although the Auditor General's Reports attract considerable attention when they are released, their long-term impact is felt when they are examined by the House of Commons Standing Committee on Public Accounts. The Committee reviews whether public money was spent for the approved purposes and with due regard to efficiency, economy and effectiveness.

It bases much of its work on the Auditor General's Reports. Throughout the year, the Committee holds hearings attended by the Auditor General, the audit team, and senior public servants of the audited departments to review audit findings. After the hearings, the Committee may report and make recommendations to the House of Commons. The audited departments are generally expected to report back to the Committee on what they have done in response to these recommendations. In this way, the Public Accounts Committee ensures completion of the accountability loop.

In addition to the Public Accounts Committee, many other parliamentary committees hold hearings on report chapters.

Who works at the Office of the Auditor General?

The Office staff has a wide range of experience and skills. In addition to accountants and

finance experts, the broad scope of government auditing also requires specialists from many other fields, including engineers, lawyers, economists, computer experts, management specialists and sociologists. The staff is organized into teams that are assigned to the audits of specific departments, agencies or Crown corporations. Most of the audit staff works out of the head office in Ottawa, and regional offices are located in Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Montreal and Halifax.

Audit work is supported by staff who research and develop audit policies and methodologies and run extensive training programs.

The Office also offers training for students who are articling for the Chartered Accountant, Certified General Accountant, and Certified Management Accountant programs and for recent graduates with a Master's degree who seek experience in value-for-money auditing.

International activities

The Office of the Auditor General audits a number of United Nations agencies and has served as one of the auditors of the UN itself. The Office has also been one of the most prominent supporters of training programs for auditors from national audit offices of developing nations. Every year, senior government auditors from developing countries come to the Office as part of the International Audit Office Assistance Program and spend nine months in Canada becoming familiar with Canadian techniques in public sector auditing. The program is funded by the Canadian International Development Agency (CIDA) and administered by the CCAF-FCVI Inc.

The INTOSAI Development Initiative (IDI) is another international training activity supported by the Office. INTOSAI, which stands for International Organization of Supreme Audit Institutions, is made up of the heads of national audit offices from around the world. The IDI Secretariat is attached to the Office of the Auditor General of Canada and offers an extensive training and information exchange program to the INTOSAI membership and, in particular, to national audit offices of developing nations.

How is the Auditor General held to account?

An external auditor appointed by the Treasury Board audits the Office of the Auditor General annually. The auditor's report is submitted to the Treasury Board and tabled in the House of Commons. In addition, the Auditor General's Report chapters are reviewed and discussed in hearings before some 15 parliamentary committees. The Auditor General, like government departments, also submits annual spending estimates to

Parliament, and the Public Accounts Committee calls on the Auditor General to explain the spending estimates and management practices of the Office. As well, the Office is subject to scrutiny by the Official Languages Commissioner on language issues, by the Public Service Commission on staffing and classification practices, and by the Privacy Commissioner on the Privacy Act . The Institute of chartered accountants of Ontario certify Office practices as suitable for training and apprenticeship for new chartered accountants.

For more information

Public Affairs
Office of the Auditor General
240 Sparks Street
Ottawa, ON
K1A 0G6
(613) 995-3708
FAX (613) 957-4023

A booklet and a 10-minute video version of "Auditing for Parliament" is available.

You may also want to read:

- *Report of the Independent Review Committee on the Office of the Auditor General of Canada* , 1975, which examines the role and responsibilities of the Auditor General, leading to the legislation in 1977.
- *Cordial But Not Cozy* , by Sonja Sinclair, 1979, which provides a history of the Office of the Auditor General up to 1979.
- *The Public Purse*, by Norman Ward, 1962, which describes the development of government accountability in Canada from the 1840s to the 1950s.
- *Comprehensive Auditing: an introduction by the CCAF* , 1994, which provides an overview of comprehensive auditing as it has evolved until 1994.
- *A Strategic Framework for the Office of the Auditor General of Canada*, September 1995, which provides a statement of the Office's vision, mission, guiding principles, key capabilities and strategies.

SCIENCE ADVISORY BOARD

LE CONSEIL CONSULTATIF DES SCIENCES

MEETING REPORT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

November 9-10, 1998

les 9 et 10 novembre 1998

Health Canada
November 1998

Santé Canada
novembre 1998

Note: Contents of the Meeting Report are a reflection of the discussions of the November 9-10, 1998 Science Advisory Board Meeting. The points contained in this document are those of the Science Advisory Board and do not necessarily reflect the views of Health Canada and its employees./ Le contenu du présent rapport est le reflet des discussions de la réunion du Conseil consultatif des sciences tenue les 9 et 10 novembre 1998. Les points de vue qui y sont exprimés sont ceux du Conseil consultatif des sciences et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de Santé Canada et de ses employés.

Compte rendu de la réunion[1]

- La présidente a ouvert la séance et a fait état du témoignage de reconnaissance dont a récemment été l objet le Docteur Henry Friesen. Elle a invité les participants à commenter le **compte rendu de la réunion d octobre 1998 du Conseil consultatif des sciences.**

Conclusion

Les membres ont adopté le compte rendu à l état provisoire, avec quelques modifications.

- On a fait part des activités courantes du gouvernement qui peuvent avoir un retentissement sur le Programme de la protection de la santé. Les membres ont reçu un exemplaire du rapport du Comité permanent du Parlement sur les produits de santé naturels et ont fait brièvement état de ses grands principes et recommandations.

Activités de suivi

Vu l importance de cette question pour la population canadienne, le Conseil a demandé que des renseignements lui soient communiqués sur la réponse de la Direction générale au rapport du Comité permanent et a mentionné que, s il le jugeait à propos, il pourrait présenter des recommandations.

Le Conseil a été informé de la mise sur pied d un groupe consultatif auprès de l Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Une annonce publique devrait être faite sous peu.

- **Programme de la protection de la santé -- État d avancement de la transition.** Ian Shugart, sous-ministre adjoint invité, Direction générale de la protection de la santé, et M. Mario Simard, avocat principal, Renouveau législatif, Direction générale de la protection de la santé, ont fait le point sur la transition, y compris sur la plate-forme scientifique (quatre groupes de travail ont été formés) et ont rapidement passé en revue les consultations réalisées sur le renouveau législatif et les « opinions entendues ». (Se reporter à l annexe C)

---

[1]Les passages apparaissant en gras et italique représentent des recommandations, des conclusions, des activités de suivi et des décisions du Conseil.

Les membres y sont allés d observations sur des points connexes, notamment les suivants :

- Terminologie des documents soumis à la consultation publique, par exemple l expression « gestion des risques ». Cette expression est utilisée depuis plusieurs décennies par les spécialistes de la santé publique, mais ce ne sont pas tous les Canadiens et Canadiennes qui la connaissent bien et ils pourraient l interpréter erronément, sans reconnaître la pertinence des notions qui y sont rattachées. Il est particulièrement important que la Direction générale précise le sens des termes qu elle emploie, surtout à la lumière de ses démarches tous azimuts pour définir et établir des partenariats dans le domaine de la protection de la santé.

- Le « principe de prudence » pourrait servir de base à un énoncé clair et équilibré définissant le rôle du gouvernement et précisant la façon dont il l assumera.

- Le rôle du ministre de la Santé dans l établissement d orientations visant à assurer des denrées alimentaires saines et nutritives et dans l évaluation de l application de ces orientations par l Agence canadienne d inspection des aliments doit être clairement reconnu dans la loi sur les produits alimentaires, une législation commune de Santé Canada et de l Agence canadienne d inspection des aliments.

- Les liens entre les quatre grands volets de la plate-forme scientifique doivent être maintenus, de manière à ce que, globalement, la Direction générale établisse une stratégie scientifique à grande portée et favorise un processus de transformation culturelle pour sa mise en oeuvre.

- À l instar de ce qui s est fait dans la consultation sur le renouveau législatif, les valeurs de la Direction générale doivent être clairement énoncées et principalement axées sur le rôle de celle-ci dans la protection de la santé des Canadiens et des Canadiennes. Les communications doivent dénoter une connaissance approfondie des opinions de la population canadienne et de la conjoncture publique, de même que de la dynamique en jeu. La Direction générale doit répondre aux groupes en tenant compte des doléances exprimées.

- La création et le maintien de partenariats aux paliers provincial et territorial sont particulièrement importants afin de favoriser la mise en place d une infrastructure nationale de surveillance.

Activités de suivi

Les membres ont demandé que leur soit communiquée de l information sur la disponibilité immédiate de données de base sur la recherche entreprise à la DGPS, notamment les données suivantes :

1. ***Nom du projet/Direction de la DGPS;***
2. ***Description sommaire (en quelques lignes);***
3. ***Noms des experts principaux, à l interne et à l externe;***
4. ***Échéancier prévu;***
5. ***Ressources allouées, internes et externes; et***
6. ***Publications, réelles et prévues.***

Conclusions

Le Conseil a souscrit aux efforts engagés par la DGPS pour élaborer des mécanismes innovateurs visant à faire connaître ses réalisations scientifiques au public.

Le Conseil prendra en considération les avis et l expérience d autres organismes consultatifs nationaux, dans la mesure où ils ont trait à son mandat.

- **Exposé sur les activités du Bureau du vérificateur général (BVG) et du Bureau du commissaire à l environnement et au développement durable (CEDD) relatives à la DGPS.** Hélène Quesnel, conseillère et agente de liaison pour la Direction générale de la protection de la santé auprès du BVG/CEDD, et Gordon Peters, directeur de la vérification interne, informent les membres sur le rôle de la fonction fédérale de vérification et les activités de vérification en cours, leurs objectifs, leurs domaines d enquête et les dates de publication visées. (Prière de se reporter à l annexe D)

Les observations des membres ont surtout porté sur des concepts assimilés, notamment :

- Les différences et les points complémentaires dans les mandats du Bureau du vérificateur général et du Bureau du commissaire à l environnement et au développement durable. Les membres ont également exprimé des points de vue sur les défis que pose l évaluation de l « efficacité appropriée » d un programme par opposition à l évaluation des « mesures appropriées indicatrices d efficacité ».

- L étendue et l ampleur des vérifications actuelles des programmes de la Direction générale effectuées par le BVG sont importantes et les enquêtes connexes qui en résultent exigent une forte mobilisation interne, tant au niveau des activités qu à celui des ressources.

- Un défi se pose à la Direction générale, à savoir celui de définir et de développer pleinement des occasions d intégrer la science fondamentale et la science appliquée dans le domaine de la santé, y compris la science de la santé publique, afin de susciter de réelles améliorations favorables à la santé de la population canadienne.

- Les conditions qui prévalent actuellement dans la fonction publique au niveau des ressources humaines et les contraintes intrinsèques qui en découlent influent négativement sur les possibilités de projets concertées offertes aux scientifiques.

Dans leur examen du rapport du BVG sur la construction du laboratoire de Winnipeg, les membres se sont attardés sur les recommandations qui permettraient au centre d atteindre son plein potentiel.

Conclusions

Le Conseil a souscrit à l étude des principes opérationnels sous-jacents à des « instituts scientifiques virtuels » comme moyens d accroître la capacité de la Direction générale et de créer des occasions de concertation dans l établissement de projets scientifiques.

Recommandations et suivi

Le Conseil a fait observer que l établissement fédéral de Winnipeg est probablement l actif le plus précieux de la DGPS, dans la mesure où on l utilisera de façon optimale pour faire la démonstration d une nouvelle démarche scientifique. Le Conseil est pressé de savoir comment la DGPS compte actualiser cet actif en tant qu établissement de pointe doté d un effectif scientifique de calibre international.

À cet effet, le Conseil recommande la mise sur pied d un comité directeur composé, par exemple, des deux SMA, du DG du LLCM et du directeur de la surveillance, Transition.

Le Conseil demande à la DGPS de déposer son plan d actualisation et d y inclure les éléments suivants :

- ***l élaboration de programmes scientifiques***
- ***une stratégie de recherche concertée***
- ***des mécanismes de recrutement***
- ***des ressources financières***
- ***un réexamen dans le cas des personnes dont l activité exclusive consiste à actualiser le laboratoire***
- ***une stratégie visant à situer le laboratoire dans un contexte de recherche plus vaste, notamment par la création d alliances appropriées.***

Conclusion

Le Conseil a conclu qu il était disposé à appuyer ce plan d actualisation et aimerait recevoir des comptes rendus réguliers sur les échéances et l état d avancement des travaux, y compris, éventuellement, effectuer des visites sur place.

- **Conseil consultatif des sciences - Progrès à ce jour et regard vers l avenir.** Ainsi que cela avait été demandé à la réunion d octobre, un rapport d étape sur les réalisations du Conseil et les questions importantes a été préparé. Le but de la discussion était de faciliter l évaluation rétrospective des travaux du Conseil et de permettre un exercice de « prospective », notamment l établissement de priorités pour l exécution des travaux.

  Les membres ont considéré le rapport d étape ainsi que la portée de leurs conclusions et recommandations. La discussion a surtout été axée sur des questions connexes, telles que les suivantes :

  - Un cadre de planification, précisant les étapes et les questions d intérêt prioritaire, faciliterait les travaux du Conseil. La portée, le but et les questions clés à considérer doivent être clairement énoncés. Les membres ont examiné certaines approches à court et à long termes pour aborder les questions clés.

  - La relation d indépendance entre le Conseil et la Direction générale favorise davantage une « fonction critique d apport de nouvelles orientations » qu une fonction de gestion, ce qui est particulièrement approprié en cette période de transition. Le Conseil doit élaborer des mécanismes pour redonner confiance aux Canadiens dans la Direction générale et refaire la crédibilité

de ses travaux scientifiques. Cette tâche cadre bien avec le mandat du Conseil et l importance qui y est accordée à la qualité de la science et, implicitement, au renouvellement suffisant des ressources.

- Il faut que le Conseil dispose de renseignements exhaustifs sur la démarche scientifique (et les ressources connexes) de la Direction générale pour avoir confiance dans la crédibilité et la qualité des activités scientifiques de la Direction générale et leur contrôle systématique par un système de pairs.

- Il faut donner la plus large interprétation possible à la capacité scientifique en matière de santé si l on veut que les besoins futurs soient clairement identifiés et pris en compte -- même s il conviendrait de commencer par des priorités strictement biomédicales, la capacité scientifique en matière de santé doit être élargie et renforcée dans l ensemble des disciplines pertinentes.

- Le but et la portée des activités du Conseil doivent être suffisamment souples pour permettre de faire face aux circonstances actuelles et de s attaquer aux secteurs prioritaires. Les questions clés de la Direction générale et de la Transition doivent continuer d être au coeur des discussions du Conseil et donner lieu à la formulation de recommandations scientifiques concrètes et indépendantes pour le Ministre.

Activités de suivi

La présidente a demandé aux membres de définir cinq questions d intérêt prioritaire pour le Conseil. Le secrétariat préparera un document de travail sur ces questions aux fins d examen par le Conseil à sa prochaine réunion.

Le Conseil se penchera sur les mesures, autres que des mesures de communication sur la science, qui pourraient contribuer à restaurer la confiance des Canadiens et des Canadiennes dans la Direction générale de la protection de la santé et ses activités de transition. Ces mesures devraient tenir compte du débat actuel autour du rôle de la transition dans le renforcement de la nature et des fonctions de la Direction générale par opposition à leur affaiblissement.

- **Discussion libre sur les communications** Les membres ont examiné des documents antérieurs sur des questions de communication, comme, *Diversity of Opinion* . Le but de la discussion était d examiner les éléments du débat actuel et, au besoin, de formuler des avis pour la Direction générale. Le Conseil a envisagé les stratégies et les mécanismes nécessaires pour que le public

continue de faire confiance à la démarche scientifique de la DGPS, comme l expose son mandat.

Les membres ont formulé des observations sur les programmes de communication de la Direction générale et du Ministère et sur son propre rôle, notamment :

- Les protocoles fédéraux actuels ne facilitent guère l exécution de projets innovateurs en concertation avec des partenaires de l extérieur. Toutefois, la surveillance intégrée de la santé publique, dont l essence est la communication globale et efficace de renseignements sur la santé publique, crée des connaissances de pointe et génèrent des interventions dans le domaine de la santé publique.

- Des modèles utilisés dans d autres organismes scientifiques pour la promotion et la communication de la science pourraient servir de points de référence à la Direction générale, notamment l intégration de ressources et de stratégies de communication professionnelles.

- Il faut procéder au préalable à une critique approfondie des allégations actuelles visant la Direction générale afin de cerner les questions et leur origine et effectuer une analyse des préoccupations qu elles suscitent. La Direction générale pourrait donner de la formation à une équipe de scientifiques-communicateurs qui seraient chargés de promouvoir sa transparence et son intégrité et répondre aux allégations. Comme mesures accessoires, elle pourrait recourir à l Internet (sites Web), des bulletins de nouvelles, etc.

- Un défi de taille pour la Direction générale est l intégration à ses activités de facteurs non fondés sur la science ou ne reposant pas sur des données probantes. Par exemple, le fondement législatif de l évaluation pré-commercialisation des produits ne prévoit pas que l on tienne compte des questions socio-économiques ou éthiques et des références historiques ou anecdotiques.

- Compte tenu du niveau du débat et de la controverse scientifiques à la Direction générale, un protocole interne pour la résolution de ces débats pourrait favoriser la transparence et imposer un encadrement rigoureux.

Recommandations

Le Conseil recommande que le Ministère réagisse sans tarder aux allégations erronées faites au sujet des programmes de la Direction générale, par exemple, par l envoi de lettres à la rédaction afin de réfuter des articles contenant des « inexactitudes ».

Activités de suivi

Le Conseil pourrait diffuser un rapport de situation, éventuellement sur une base annuelle, afin de faire état de la portée et de l étendue de ses activités et de faire connaître ses orientations futures. Le secrétariat verra à préparer un prototype pour prise en considération lors de la prochaine réunion.

Le Dr. Nuala Kenny verra à préparer une bibliographie à jour sur les principaux ouvrages de recherche et d enseignement sur les notions de risque, à analyser la littérature du point de vue des concepts thématiques regroupés sous la rubrique générale de risque, à confectionner une courte bibliographie choisie et annotée afin de présenter un bref sommaire de six à dix articles sur différents concepts et, avec le concours de Leslie Millin, à rédiger un document de réflexion à l intention du Conseil consultatif des sciences, dans lequel il sera fait état de ce que nous savons sur ce qui fonctionne et ce qui ne marche pas dans le domaine de la communication sur les risques.

D autres modalités de communication seront élaborées au fur et à mesure de la progression des travaux du Conseil.

La présidente fera savoir au Ministre qu elle souhaite le rencontrer régulièrement afin d examiner les recommandations du Conseil sur la transition de la DGPS et d autres questions, notamment les communications. Une réunion annuelle du Ministre avec tous les membres du Conseil permettrait à ce dernier de connaître le point de vue du Ministre sur ses activités.

- **Examen du processus d approbation des médicaments** -- Ainsi que cela avait été demandé par le Conseil à sa réunion d octobre, on a rédigé une lettre pour distribution aux parties intéressées sur le processus d examen des médicaments. Le but de la discussion est de parvenir à un consensus sur une façon de formuler les principaux intérêts du Conseil dans ce dossier et de confirmer les prochaines étapes du processus.

Activités de suivi

Le Conseil a conclu que la liste des parties intéressées devrait être considérablement allongée -- le secrétariat sollicitera l opinion des membres à ce sujet et verra à distribuer la lettre invitant les parties intéressées à s exprimer.

- **Examen du document An Optimum Environment for Research** , un document de travail préparé pour le Conseil le 7 novembre 1998 par Leslie Millin, membre du Conseil. Le but de la discussion était d explorer les notions élaborées dans le document et de les examiner à la lumière des efforts soutenus engagés par la Direction générale.

  Un consensus général s est dégagé sur les caractéristiques fondamentales d un milieu de travail positif pour les chercheurs scientifiques. D autres questions, comme celles liées à la rigueur du contrôle systématique par les pairs, pourraient exiger une adaptation à l environnement particulier de la démarche scientifique à la DGPS.

  Recommandations

  Les membres ont recommandé que la Direction générale prenne en considération les principes de la démarche scientifique dont fait état le document dans l élaboration de sa plate-forme scientifique. Ils ont fait observer que les principes de « leadership » et de « contrôle par les pairs » devraient faire l objet d une attention immédiate.

- **Synopsis présenté au Conseil consultatif des sciences par les Services financiers de la Direction générale de la protection de la santé, octobre 1998**-- Gérard Séguin et Michel Brisebois des Services financiers de la Direction générale ont élaboré un document en réponse à la demande d information soumise par les membres du Conseil sur la gestion financière de Santé Canada et l état des lieux au Programme de la protection de la santé. Des renseignements circonstanciés figurent dans une annexe du synopsis. Le but de la discussion était de circonscrire les questions en suspens susceptibles de bénéficier d une étude plus approfondie.

  Les membres ont fait observer que les ressources courantes risquent de ne pas permettre de faire face aux nouveaux défis d une organisation scientifique et donner une marge de manoeuvre suffisante aux programmes de recherche à la lumière de ce que révèle les données de la surveillance.

- Un membre du Conseil, Russ Graham, a présenté un document à la présidente aux fins d examen. Ce document, qui traite des « additifs alimentaires et des additifs indirects » soulève des précédents possibles et suggère que la Direction générale de la protection de la santé étudie la possibilité d utiliser des approches innovatrices dans la prise de décisions.

Activités de suivi

Le Conseil a demandé que le Ministère prenne en considération les questions soulevées par M. Graham et lui fasse savoir s il estime que la proposition relève de sa compétence.

ANNEXES DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES 9 ET 10 NOVEMBRE 1998

Annexe A - Ordre du jour de la réunion des **9 et 10 novembre 1998**
Annexe B - Participants à la réunion des 9 et 10 novembre
Annexe C - Programme de la protection de la santé - État d avancement de la transition
Annexe D - Présentation : Activités du Bureau du gouverneur général et du Bureau du commissaire à l environnement et au développement durable liées à la DGPS.

ORDRE DU JOUR **Annexe A**
CONSEIL CONSULTATIF DES SCIENCES
les 9 et 10 novembre 1998
Salle de conférence principale, niveau inférieur
Immeuble Brooke-Claxton
Pré Tunney, Ottawa

Jour 1

8 h 30 Café, thé et jus servis dans le vestibule de la salle de réunion.

9 h15 **Mot de bienvenue** et observations de la présidente **Roberta Bondar**

9 h 20 **Discussion sur le rapport de la réunion d octobre1998 du Conseil** **Tous**
Cette discussion doit permettre de produire la version finale du rapport, qui sera diffusé ultérieurement.

9 h 40 **Point permanent** **Ian Shugart**
Activités courantes de l administration fédérale qui ont des répercussions sur le Programme de protection de la santé.

9 h 45 **Programme de protection de la santé -- État d avancement de la transition** **I Shugart/ Mario Simard**
Le point sur l initiative de la transition, y compris les développements concernant le noyau scientifique (quatre groupes de travail ont été établis) du Programme des aliments et un regard rapide sur les consultations relatives à l examen législatif et « ce qui a été entendu ». (Nota : comme il a été demandé, la documentation de l exposé d octobre sur la plate-forme scientifique sera remise.)

- Discussion plénière (pour répondre aux questions et déterminer les éléments clés qui se dégagent de l exposé) **Tous**

11 h 15 **Exposé sur les activités du Bureau du vérificateur général et du Bureau du commissaire à l environnement et au développement durable (CEDD)** relatives à la DGPS. Le but de l exposé et de la discussion consiste à informer les membres du Conseil sur les activités de vérification en cours, leurs objectifs, les domaines d enquête et les dates de publication visées. Les membres du Conseil peuvent prendre en considération plusieurs de ces activités dans la mesure où elles ont trait à son mandat. **H. Quesnel**

- Discussion plénière (pour répondre aux questions et déterminer les éléments clés qui se dégagent de l exposé) **Tous**

12 h **Dîner**

13 h **Conseil consultatif des sciences - Réalisations et regard vers l avenir** **Roberta Bondar**
Comme il a été demandé à la réunion d octobre, un rapport d étape sur les réalisations du Conseil et les questions importantes a été préparé. Le but de la discussion est de faciliter l évaluation rétrospective des travaux du Conseil et de jeter un regard vers l avenir, notamment en établissant de priorités pour l exécution des travaux. Les membres voudront

peut-être prendre en considération certaines approches à court et à long termes pour aborder les questions clés, telles qu elles sont inscrites dans la section « discussion » du rapport d étape, et aussi examiner de nouveau leur modus operandi et leur plan de travail (établis au cours de la réunion de février), ainsi que le plan de travail « de niveau supérieur » subséquent.

17 h Levée de la réunion

18 h Souper au restaurant Romano s, situé sur le chemin Richmond à Ottawa.

Jour 2

8 h 30 Café, thé et jus servis dans le vestibule de la salle de réunion.

9 h **Discussion libre sur les communications**

-- **Discussion sur le document « *Diversity of Opinion* »** -- Il y a actuellement un débat public concernant le Programme de protection de la santé. Le document présentant les opinions divergentes des intervenants a été préparé par un expert-conseil de l extérieur et traite en grande partie du processus d approbation des médicaments. Le but de la discussion est d examiner les éléments de ce débat et, au besoin, de formuler des avis pour la Direction générale.

-- **Discussion sur le document « *EVERYTHING YOU DO COMMUNICATES SOMETHING, TO SOMEBODY* » (bâtir la confiance du public et les options du Conseil)** -- Ce document traite des questions de stratégies de communication et de relations avec le public. Le but de la discussion du Conseil est de s entendre sur les mécanismes nécessaires pour que le public continue de faire confiance à la démarche scientifique de la DGPS, comme l expose son mandat.

-- **Étude de cas sur la STbr** -- Les documents sur les activités de la Direction générale et les controverses actuelles relatives à la STbr ont été distribués aux membres du Conseil. Le but de la discussion consiste à explorer les « précurseurs » des controverses publiques à ce sujet et à déterminer les éléments où l avis des membres du Conseil aurait été approprié pour résoudre la situation.

11 h **Discussion sur le processus d approbation des médicaments** -- Comme le Conseil en avait parlé à sa réunion d octobre, une lettre a été rédigée sur le processus d approbation des médicaments, pour distribution aux parties intéressées. Le but de la discussion est de parvenir à un consensus sur une façon de cerner les principales sources d intérêt du Conseil dans ce dossier et de confirmer les prochaines étapes du processus.

12 h Dîner

13 h **Discussion sur le document « *Scientific Research Environment* »** **Leslie Millin**
Le document rédigé par Leslie Millin, membre du Conseil, sera disponible. Le but de la discussion est d explorer les concepts élaborés dans ce document et d évaluer si et comment ils peuvent être intégrés aux efforts continus de la Direction générale.

14 h **Synopsis présenté au Conseil consultatif des sciences par les Services financiers de la Direction générale de la protection de la santé, octobre 1998** -- Le document a été élaboré en réponse à la demande d information soumise par les membres du Conseil sur la gestion financière de Santé Canada et la situation au Programme de la protection de la santé. Des renseignements détaillés figurent dans une annexe au synopsis. Le but de la discussion est de circonscrire les questions en suspens susceptibles de bénéficier d une étude plus approfondie.

15 h **Mot de la fin et levée de la réunion** **Roberta Bondar**

Annexe B

Participants à la réunion des 9 et 10 novembre 1998 du Conseil consultatif des sciences

Présidente

D^r^ Roberta Bondar
P.O. Box 50023
660, avenue Eglinton Est
Toronto (Ontario) M4G 4G1

Membres

D^r^ Henry Friesen
Président
Conseil de recherches medicales
1600, rue Scott, 5^e^ étage
Ottawa (Ontario) K1A 0W9

M. Russ A. Graham
16, chemin Glenridge
Nepean (Ontario)
K2G 2Z5

M^me^ Jean M. Jones
Présidente - Conseil de la santé
Association des consommateur du Canada
19, promenade Brentwood
Dundas (Ontario) L9H 3N2

D^r^ Mohamed Karmali
Centre for Vaccine Development
University of Maryland School of Medicine
685 West Baltimore Street
HSF Room 380
Baltimore, Maryland 21201, USA

D^r^ Nuala P. Kenny
Éducation et recherche en bioéthique
Université Dalhousie
5849, avenue Université
Halifax (N.-É) B3H 4H7

D^r^ Lynn McIntyre, Doyen
Faculté des professions de la santé
Université Dalhousie, Immeuble Burbidge
5968, rue College, 3^e^ étage
Halifax (N.-É) B3H 3J5

D^r^ Yves Morin
1280, Pantaléon-Pelletier
Sillery (Québec)
G1T 2H4

D^r^ John S. Millar
Vice-président
Canadian Institute for Health Information
377 Dalhousie Street, Suite 200
Ottawa (Ontario) K1N 9N8

M. Leslie Millin
c/o Elsie Wollaston
Woodward Biomedical Library
2198 Health Sciences Mall
University of British Columbia
Vancouver, B.C. V6T 1Z3

Dr Gabriel Plaa
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Dr Bernard Schwetz
Food and Drug Administration
5600 Fishers Lane
Room 1735, HF33
Rockville, Maryland 20857 USA

Dr Karen Semchuk
Centre de médecine agricole
Université de Saskatchewan
103, promenade Hospital
Royal University Hospital
B.P. 120
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 0W8

Dr Joseph Z. Losos
Sous-ministre adjoint
Direction générale de la protection
de la santé
Santé Canada
Immeuble de la DGPS, IA: 0701-A1
Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0L2

Représentants de Santé Canada

M. Ian Shugart
Sous-ministre adjoint invité
Direction générale de la protection
de la santé
Santé Canada
Immeuble de la DGPS, IA: 0701-B1
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0L2

Appui au Conseil

Hélène Quesnel
Secretariat au Conseil
Direction générale de la protection
de la santé
Santé Canada
Immeuble de la DGPS, IA: 0701B1
Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0L2

Helen Murphy
Support à la présidente
Ottawa (Ontario)

Office of the Auditor General of Canada

and the Commissioner of the Environment and Sustainable Development

English Version

© Minister of Public Works and Government Services Canada, 1998. All rights reserved.

In order to obtain permission to reproduce in whole or in part for any purpose whatsoever, please contact the Office of the Auditor General of Canada.

You may obtain a copy of the Report of the Auditor General of Canada by mailing or faxing your request to:

Office of the Auditor General of Canada
240 Sparks Street, Stop 10-1
Ottawa, Ontario K1A 0G6 Canada
Telephone: (613) 995-3708
Facsimile: (613) 954-0696

Bureau du vérificateur général du Canada

et du commissaire à l'environnement et au développement durable

Version française

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998. Tous droits réservés.

Pour obtenir la permission de reproduire en partie ou en totalité le présent document, prière de communiquer avec le Bureau du vérificateur général du Canada.

Vous pouvez obtenir le Rapport du vérificateur général du Canada en vous adressant par écrit ou par télécopieur au:

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks, arrêt 10-1
Ottawa (Ontario) K1A 0G6 Canada
Téléphone : (613) 995-3708
Télécopieur : (613) 954-0696

Mission du BVG

Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue, en toute indépendance, des missions de vérification et des examens qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement. Le vérificateur général vise ainsi à améliorer le contrôle parlementaire sur les deniers publics et à encourager l'emploi des meilleures méthodes de gestion dans l'administration publique.

Vision du BVG

Nous sommes engagés à promouvoir, dans l'exécution du mandat que nous a confié le Parlement, une administration gouvernementale responsable, honnête et productive qui reflète un engagement envers le développement durable et, de ce fait, à produire des résultats positifs pour tous les Canadiens.

Vérification au nom du Parlement

- Avant-propos
- Un gouvernement responsable devant le Parlement
- Un peu d'histoire
- Vision et mission du Bureau du vérificateur général du Canada
- Le rôle du vérificateur général : favoriser la responsabilisation
- Quelles sont les responsabilités du vérificateur général?
- Que vérifie le vérificateur général?
- Comment le Bureau procède-t-il?
    - La vérification d'attestation
    - La vérification de la conformité aux autorisations
    - La vérification de l'optimisation des ressources
    - Vérification intégrée
    - Examens spéciaux des sociétés d'État
- Communication des résultats des vérifications
- Le rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable
- Le Comité des comptes publics et les autres comités parlementaires
- Qui travaille au Bureau du vérificateur général?
- Sur la scène internationale
- Comment le vérificateur général rend-il des comptes?
- Pour en savoir davantage, veuillez vous adresser à la :

Avant-propos

Les Canadiens font savoir à leurs représentants élus qu'ils veulent que le meilleur usage possible soit fait des fonds publics confiés au gouvernement fédéral. Les députés, quant à eux, comptent sur le vérificateur général du Canada pour les aider à juger si le gouvernement optimise les ressources à sa disposition.

La présente brochure a pour objet d'expliquer comment le Bureau du vérificateur général aide le Parlement à jouer ce rôle dans notre régime parlementaire.

Le Parlement, le gouvernement et la fonction publique ont la garde des fonds publics qui leur sont confiés pour la prestation de programmes et de services destinés aux Canadiens. La confiance que la population a dans nos institutions démocratiques vient en grande partie du fait qu'elle croit que les fonds publics sont dépensés avec prudence et efficacité. Ces fonds doivent être dépensés avec le souci de l'optimisation des ressources, de la conformité aux autorisations et de la gérance environnementale, et donner l'impression qu'ils le sont. On peut donc dire que la confiance dans notre gouvernement national dépend en grande partie de la mesure dans laquelle

le gouvernement rend compte de ses résultats de façon claire et en temps opportun.

Je crois fermement que le Bureau du vérificateur général joue un rôle important dans le fonctionnement de notre système
parlementaire et qu'en s'acquittant de son mandat, il peut et doit exercer une influence sur le gouvernement et les fonctionnaires pour favoriser une gestion efficace des fonds publics et la reddition des comptes.

Le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Un gouvernement responsable devant le Parlement

Le droit de la population de contrôler la façon dont les fonds publics sont recueillis et dépensés constitue l'une des pierres angulaires d'un gouvernement démocratique. Au Canada, comme dans les autres démocraties parlementaires, ce contrôle est exercé au nom de la population par ses représentants élus, les députés.

Le gouvernement de l'heure doit obtenir la permission du Parlement avant de percevoir ou de dépenser de l'argent. Une fois qu'il a dépensé les fonds publics, le gouvernement doit également rendre compte de l'utilisation qu'il a faite des fonds autorisés par le Parlement. Cette obligation qu'a le gouvernement de répondre de ses actes s'appelle « l'obligation de rendre compte ».

Un processus a été élaboré pour permettre de demander des comptes au gouvernement. Le gouvernement doit communiquer son rendement à la Chambre des communes en soumettant les plans de dépenses annuels ou Budget des dépenses de tous les ministères. Il doit aussi rendre compte de ses activités de l'exercice écoulé et communiquer les dépenses, emprunts et recettes fiscales dans les états financiers annuels qui sont publiés dans les Comptes publics du Canada .

Grâce à ces documents, les députés disposent d'une information substantielle qui leur permet de demander des comptes au gouvernement. Mais il manque un chaînon au régime d'obligation de rendre compte : l'évaluation indépendante de cette information. Les députés ont besoin de cette évaluation impartiale pour apprécier efficacement le rendement du gouvernement et obtenir l'assurance que l'information communiquée reflète adéquatement les résultats des activités autorisées par le Parlement.

Le vérificateur général du Canada vérifie les opérations du gouvernement et fournit au Parlement l'information qui l'aidera à demander des comptes au gouvernement sur son intendance des fonds publics.

Un peu d'histoire

En 1878, un ancien député, John Lorn McDougall, fut nommé le premier vérificateur général indépendant du Canada. Auparavant, cette fonction était assumée par un haut fonctionnaire, le sous-ministre des Finances.

Le vérificateur général de l'époque avait deux fonctions principales : d'une part, il devait examiner les opérations exécutées et présenter un rapport à leur sujet et, d'autre part, il devait approuver ou refuser l'émission de chèques du gouvernement.

Les rapports annuels du vérificateur général à la Chambre des communes étaient, à cette époque, très volumineux, comptant parfois jusqu'à 2 400 pages! Les moindres opérations du gouvernement y étaient énumérées, de l'achat de lacets aux contrats de construction de ponts. Ces rapports détaillés montrent à quel point le travail du Bureau du vérificateur général a changé depuis. Mais comme aujourd'hui, on s'attendait à ce que le vérificateur de la fin du siècle dernier indique si les fonds publics étaient dépensés aux fins prévues par le Parlement.

En 1931, le Parlement créa le poste de Contrôleur du Trésor à qui il confia la responsabilité de l'émission des chèques. Cela eut pour effet d'établir une ligne de démarcation claire entre les fonctions de l'administration fédérale et celles du vérificateur. L'administration fédérale percevait et affectait les fonds publics alors que le vérificateur était chargé d'examiner l'usage qu'on faisait de ces fonds et d'en faire rapport.

Les travaux du Bureau ont pris l'orientation actuelle dans les années 50, lorsque le vérificateur général a commencé à signaler les « paiements improductifs ». Ces opérations, bien que légales, n'apportaient aucun avantage apparent aux Canadiens. Cependant, ces rapports suscitaient la controverse parce que les fonctionnaires estimaient que les observations du vérificateur général constituaient un commentaire sur la politique du gouvernement et outrepassaient son mandat.

Une nouvelle loi - la Loi de 1977 sur le vérificateur général - a défini et élargi les responsabilités du vérificateur général. Le vérificateur général ne devait plus seulement vérifier l'exactitude des états financiers, mais il avait le mandat plus vaste d'examiner la façon dont le gouvernement gérait ses affaires. La nouvelle Loi réitérait aussi l'important principe selon lequel le vérificateur général ne commente pas les choix politiques, mais formule plutôt des commentaires sur la façon dont ces politiques sont appliquées.

En juin 1994, la Loi sur le vérificateur général a été modifiée pour permettre la production d'un maximum de trois rapports par an en plus du Rapport annuel.

En décembre 1995, la Loi a été modifiée une fois de plus pour établir la fonction de commissaire à l'environnement et au développement durable au Bureau du vérificateur général. Ces modifications imposent également aux ministères l'obligation de publier des stratégies annuelles de développement durable.

Vision et mission du Bureau du vérificateur général du Canada

Vision

Nous sommes engagés à promouvoir, dans l'exécution du mandat que nous a confié le Parlement, une administration gouvernementale responsable, honnête et productive qui reflète un engagement envers le développement durable et, de ce fait, à produire des résultats positifs pour tous les Canadiens.

Mission

Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue, en toute indépendance, des missions de vérification et des examens qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement. Le vérificateur général vise ainsi à améliorer le contrôle parlementaire sur les deniers publics et à encourager l'emploi des meilleures méthodes de gestion dans l'administration publique.

Élaboration de la mission

Dans l'accomplissement de notre mission, nous voulons produire des résultats positifs en favorisant :

- un compte rendu juste et honnête de l'intendance du gouvernement à l'égard des ressources financières et autres;
- l'efficience et la productivité au sein de la fonction publique;
- la rentabilité des activités du gouvernement;
- la perception des recettes dues à l'État.

Par notre travail, nous voulons aussi :

- fournir une assurance impartiale à l'égard des questions jugées satisfaisantes et insatisfaisantes;
- assurer la conformité aux autorisations;
- prévenir la fraude et la malhonnêteté.

Le rôle du vérificateur général : favoriser la responsabilisation

Le vérificateur général favorise la responsabilisation en effectuant des vérifications indépendantes des opérations du gouvernement. Grâce à ces vérifications, les députés disposent d'une information objective qui les aide à examiner les activités du gouvernement et à lui demander des comptes.

Pour que le vérificateur joue un rôle efficace, il est important qu'il soit objectif. À cette fin, le Parlement a pris plusieurs mesures pour s'assurer que le vérificateur général demeure indépendant du gouvernement.

Le vérificateur général est indépendant du gouvernement de l'heure et il est nommé pour une période de dix ans. Le Bureau est libre de recruter son personnel et d'établir les conditions d'emploi de celui-ci. Le vérificateur général est habilité, comme l'indique la Loi sur le vérificateur général , à demander au gouvernement toute information dont il a besoin pour s'acquitter de sa tâche. Qui plus est, le vérificateur général soumet ses rapports directement à la Chambre des communes, par l'entremise du président de la Chambre.

Quelles sont les responsabilités du vérificateur général?

La Loi de 1977 sur le vérificateur général dispose que le vérificateur général doit répondre à trois questions principales :

- *Le gouvernement tient-il correctement des comptes et des registres, et l'information présentée dans les états financiers du gouvernement est-elle exacte?*
  C'est ce qu'on appelle « l'attestation ». Le vérificateur atteste de (ou vérifie) l'exactitude des états financiers.
- *Le gouvernement perçoit-il ou dépense-t-il les montants autorisés, et aux fins prévues par le Parlement?*
  C'est ce qu'on appelle « la vérification de la conformité aux autorisations ». Le vérificateur veut savoir si le gouvernement a respecté la volonté du Parlement.
- *Les programmes ont-ils été mis en oeuvre avec économie et efficience? Le gouvernement dispose-t-il des moyens de mesurer leur efficacité?*
  C'est ce qu'on appelle « la vérification de l'optimisation des ressources » ou la vérification du rendement. Le vérificateur veut savoir si les contribuables en ont eu pour leur argent.

« L'optimisation des ressources » est un type de vérification où l'on fait l'examen des pratiques de gestion, des contrôles et des systèmes de rapport. Les législateurs se servent des rapports d'attestation et de conformité, mais ils ont en outre besoin de savoir avec quel succès le gouvernement a mis en oeuvre ses politiques et programmes. Les vérifications de l'optimisation des ressources, que l'on appelle parfois vérifications du rendement, ne mettent pas en question les mérites des politiques du gouvernement - elles aident toutefois les législateurs à juger du succès des politiques et des programmes mis en oeuvre.

Les vérifications de l'attestation, de la conformité aux autorisations et de l'optimisation des ressources se combinent pour constituer un cadre de vérification qui, en bout de ligne, procure un tableau complet de l'organisation. Le terme « vérification intégrée » est souvent utilisé pour décrire ce cadre de vérification que le Bureau a instauré pour satisfaire aux exigences de la Loi sur le vérificateur général .

Les sociétés d'État sont elles aussi soumises à une forme de vérification intégrée, établie en 1984 avec les modifications apportées à la Loi sur la gestion des finances publiques. Bien que le vérificateur général ne soit pas le vérificateur de toutes les sociétés d'État, les mêmes dispositions relatives à la vérification s'appliquent à toutes les sociétés d'État. Elles comprennent : une vérification annuelle, donnant lieu à une opinion de vérification sur la fidélité de la présentation des états financiers et à une opinion sur la conformité aux autorisations; une disposition permettant au vérificateur de signaler toute autre question qui mérite de l'être à son avis; un examen spécial périodique, donnant lieu à une opinion de vérification sur la mesure dans laquelle la société s'acquitte de ses responsabilités de gestion.

Les modifications apportées en 1995 à la Loi sur le vérificateur général donnent au vérificateur général la responsabilité de rendre compte à la Chambre des communes de la mesure dans laquelle les ministères ont atteint les objectifs fixés dans leurs stratégies de développement durable et leurs plans d'action connexes, et sur toute autre question liée à l'environnement et au développement durable qui, à son avis, devrait être signalée à la Chambre des communes.

Que vérifie le vérificateur général?

Le Bureau du vérificateur général vérifie la plupart des champs d'activité du gouvernement du Canada, par exemple : la santé, la culture, l'environnement, les finances, l'agriculture, les transports et la recherche scientifique, pour ne nommer que ceux-là. La couverture de vérification comprend :

- environ 70 ministères et organismes fédéraux, qui vont de petites commissions à des organisations vastes et complexes, dont les activités s'étendent d'un bout à l'autre du Canada et à l'étranger;
- environ 40 sociétés d'État, par exemple la Société Radio-Canada et la Monnaie royale canadienne. En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques , la plupart des sociétés d'État doivent être soumises, tous les cinq ans, à une vérification de l'optimisation des ressources (appelée examen spécial). En outre, leurs états financiers sont vérifiés chaque année;
- environ 10 sociétés ministérielles (appelées aussi « établissements publics »);
- environ 60 autres entités et vérifications spéciales;
- certains secteurs d'activités communs à plus d'un ministère, par exemple, l'immigration;
- certaines questions qui touchent l'ensemble de l'administration fédérale, par exemple,

des questions qui touchent le personnel ou les systèmes informatiques;
- les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et quelque 15 organismes territoriaux;
- certaines organisations des Nations Unies, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Avec la création du poste de commissaire à l'environnement et au développement durable, en décembre 1995, les responsabilités du vérificateur général en matière d'environnement ont augmenté considérablement. Au nom du vérificateur général, le commissaire rend compte tous les ans à la Chambre des communes de toute question liée à l'environnement et au développement durable qu'il considère devoir lui signaler. De plus, les ministères doivent publier des stratégies annuelles de développement durable et des plans d'action qui sont vérifiés par le commissaire.

Comment le Bureau procède-t-il?

La vérification d'attestation

Chaque année, le gouvernement du Canada publie les Comptes publics du Canada, qui contiennent les rapports financiers annuels du gouvernement. Les états financiers du gouvernement présentent les résultats financiers de tous les ministères, organismes, sociétés d'État et de plusieurs fonds spéciaux importants. Le Bureau du vérificateur général effectue des vérifications d'attestation des états financiers du gouvernement et de la plupart des sociétés d'État. Les vérifications d'attestation donnent lieu à des opinions qui indiquent si l'on peut se fier aux états financiers vérifiés. De plus, certains organismes et sociétés d'État publient leurs propres états financiers; le vérificateur général les vérifie et exprime une opinion sur la fidélité et l'uniformité de leur présentation.

Les vérificateurs planifient et exécutent des vérifications d'attestation en se servant de leur connaissance de la comptabilité et de la vérification et des organisations qu'ils vérifient. Dans le cadre de ces vérifications, ils effectuent des sondages pour recueillir des éléments probants afin d'étayer les montants et l'information communiqués dans les états financiers. Les procédés de vérification appliqués peuvent inclure la comparaison des résultats des opérations aux résultats prévus, la vérification de la fiabilité des systèmes de contrôle financier d'un ministère et la vérification d'échantillons d'opérations et de soldes. Pendant toute la vérification, les vérificateurs utilisent des programmes informatiques spéciaux.

En communiquant les résultats de ces vérifications, le vérificateur général peut attirer l'attention sur d'autres questions d'importance.

La vérification de la conformité aux autorisations

Les vérificateurs examinent les opérations pour déterminer si le ministère ou l'organisme s'est

conformé à toutes les lois et à tous les règlements qui régissent ses activités. Cela suppose la vérification du pouvoir de dépenser énoncé dans le budget annuel et les lois applicables.

La vérification de l'optimisation des ressources

En raison de l'envergure de certains ministères, le Bureau se concentre sur un nombre limité d'activités. De cette façon, les principaux programmes et aspects d'un ministère peuvent être examinés au cours d'un certain nombre d'années.

Une vérification de l'optimisation des ressources, qui peut durer de six à 18 mois, se fait en trois étapes : la planification, l'examen et le rapport. À toutes ces étapes, l'équipe de vérification multidisciplinaire travaille en étroite collaboration avec un comité consultatif composé de spécialistes qui dispensent leurs conseils et examinent les résultats de la vérification. À l'étape de la planification, l'équipe de vérification étudie le programme et le contexte dans lequel il est mis en oeuvre. Les membres de l'équipe déterminent les secteurs qui feront l'objet d'un examen pendant la vérification et ils établissent les critères de vérification, normes au regard desquelles ils peuvent comparer les activités vérifiées. Au cours de l'étape de l'examen, l'équipe de vérification recueille et vérifie les éléments probants et analyse les constatations. L'examen peut nécessiter des travaux dans les locaux de l'entité vérifiée qui peuvent aller de l'examen des stocks dans les entrepôts du gouvernement à l'examen de la gestion d'un centre de recherche agricole. À cette étape, le ministère peut décider de procéder à des changements à la lumière des constatations préliminaires. À l'étape du rapport, on décide des questions qui seront présentées dans le Rapport du vérificateur général à la Chambre des communes .

Vérification intégrée

Le terme « vérification intégrée » est utilisé quand la vérification d'un ministère englobe les trois éléments précédents : l'attestation ou la vérification comptable, la conformité aux autorisations et la vérification de l'optimisation des ressources.

Examens spéciaux des sociétés d'État

Outre les vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et organismes, le Bureau effectue aussi des vérifications (examens spéciaux) des sociétés d'État au moins une fois tous les cinq ans. À l'étape de la planification, un plan est soumis au comité de vérification du conseil d'administration. Ce plan comprend des critères au regard desquels les secteurs clés seront évalués au cours de l'examen. Le rapport de vérification résultant de l'examen est communiqué directement au conseil d'administration et, dans des circonstances exceptionnelles, au ministre responsable et au Parlement

Communication des résultats des vérifications

Depuis 1879, c'est le Rapport annuel du vérificateur général à la Chambre des communes qui constitue le principal mode de rapport. Avec la modification de la Loi sur le vérificateur général

en juin 1994, le vérificateur général peut produire un maximum de trois rapports par an, outre le Rapport annuel. Au cours d'une année, ces rapports renferment les résultats :

- des vérifications intégrées des ministères et organismes fédéraux et de questions qui sont communes à plus d'un ministère;
- des vérifications de portée générale (par exemple, l'utilisation des ordinateurs);
- des suivis qui consistent en des examens des mesures prises par les ministères à la suite des vérifications antérieures;
- des observations de vérification : ce sont des questions importantes qui ne sont pas incluses dans les rapports de vérification ci-dessus.

Les résultats de certaines autres vérifications sont communiqués par d'autres moyens :

- les opinions de vérification sur les opérations, les états financiers, la conformité aux autorisations et les autres questions liées aux sociétés d'État sont soumises au ministre responsable qui les dépose au Parlement;
- les résultats des examens spéciaux des sociétés d'État sont communiqués directement à leur conseil d'administration; dans certains cas, ils sont aussi communiqués au ministre responsable et à la Chambre des communes par la voie du rapport annuel de la société;
- les opinions sur les états financiers du gouvernement (vérifications d'attestation) sont publiées chaque automne dans les Comptes publics du Canada ;
- les rapports des vérifications demandées par le gouverneur en conseil (Cabinet), qui portent sur des questions d'intérêt pour le gouvernement du Canada et qui ne sont pas exigées par la Loi sur le vérificateur général, sont communiqués par d'autres moyens selon les circonstances de chaque vérification;
- les rapports des vérifications des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont présentés chaque année à leur assemblée législative.

Le rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable

Les modifications apportées en 1995 à la Loi sur le vérificateur général ont établi la fonction de commissaire à l'environnement et au développement durable au sein du Bureau du vérificateur général. Ces modifications exigent aussi que les ministères préparent des stratégies de développement durable et des plans d'action d'ici décembre 1997 et qu'ils les révisent au moins tous les trois ans. Le commissaire, au nom du vérificateur général, rend compte tous les ans à la Chambre des communes de la mesure dans laquelle les ministères ont atteint leurs objectifs et mis en oeuvre les plans découlant des stratégies. Il rend ces comptes dans un nouveau rapport « écologique » exigé aussi par la Loi modifiée. Le rapport doit inclure aussi les observations du commissaire sur le nombre, la nature et l'état des pétitions environnementales envoyées au vérificateur général. Ces pétitions sont transmises au ministre compétent qui doit y répondre directement dans les délais prévus.

Le Comité des comptes publics et les autres comités parlementaires

Les rapports du vérificateur général suscitent beaucoup d'attention quand ils sont rendus publics, mais leur incidence à long terme se fait sentir quand ils sont étudiés par le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes. Le Comité a pour tâche d'examiner si les fonds publics ont été dépensés aux fins approuvées et avec économie, efficience et efficacité.

Une grande partie des travaux du Comité ont pour point de départ les rapports du vérificateur général. Pendant l'année, le Comité tient des audiences auxquelles assistent le vérificateur général, l'équipe de vérification et des hauts fonctionnaires des ministères vérifiés pour étudier les constatations faites lors des vérifications. Après les audiences, le Comité peut faire rapport et soumettre des recommandations à la Chambre des communes. Les ministères vérifiés sont généralement tenus de rendre compte au Comité des mesures qu'ils ont prises pour donner suite à ces recommandations. De cette façon, le Comité des comptes publics boucle la boucle du régime d'obligation de rendre compte.

Outre le Comité des comptes publics, de nombreux autres comités parlementaires tiennent des audiences sur les chapitres des rapports du vérificateur général.

Qui travaille au Bureau du vérificateur général?

Le Bureau peut compter sur un personnel qui possède un large éventail d'expérience et de compétences. Le vaste champ que couvre la vérification dans le secteur public nécessite des experts de différents domaines, dont le génie, le droit, l'économie, l'informatique, la gestion, la sociologie, outre la comptabilité et les finances. Le personnel est réparti en équipes qui sont affectées à la vérification de ministères, d'organismes ou de sociétés d'État. La plus grande partie du personnel de vérification travaille à l'administration centrale à Ottawa. Il y a aussi des bureaux régionaux à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Montréal et Halifax.

Dans son travail, le personnel de vérification est appuyé par du personnel qui effectue de la recherche et élabore des politiques et des méthodes de vérification et dispense des programmes de formation approfondie.

Le Bureau offre également une formation aux étudiants en stage qui veulent obtenir le titre de comptable agréé, de comptable général licencié et de comptable en management accrédité et aux jeunes diplômés de maîtrise qui veulent acquérir de l'expérience en vérification de l'optimisation des ressources.

Sur la scène internationale

Le Bureau du vérificateur général vérifie un certain nombre d'organisations des Nations Unies et il a été l'un des vérificateurs de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Le Bureau a été l'un des principaux artisans des programmes de formation à l'intention des vérificateurs des bureaux nationaux de vérification des pays en développement. Tous les ans, des vérificateurs de niveau supérieur du secteur public de pays en développement viennent au Bureau dans le cadre du Programme international d'aide aux bureaux de vérification. Ils passent neuf mois au Canada

pour se familiariser avec les techniques canadiennes de vérification dans le secteur public. Le programme est financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et administré par la CCAF-FCVI Inc.

Le Bureau prête également son concours à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), autre activité internationale de formation. L'INTOSAI, ou Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques, est composée des dirigeants des bureaux nationaux de vérification de pays des quatre coins du monde. Le Secrétariat de l'IDI est rattaché au Bureau du vérificateur général du Canada. Il offre un vaste programme d'échange d'information et de formation à l'intention des membres de l'INTOSAI et, particulièrement, aux bureaux de vérification nationaux des pays en développement.

Comment le vérificateur général rend-il des comptes?

Un vérificateur externe nommé par le Conseil du Trésor fait chaque année la vérification du Bureau du vérificateur général. Le rapport du vérificateur est soumis au Conseil du Trésor et déposé à la Chambre des communes. De plus, les chapitres des rapports du vérificateur général sont étudiés et discutés au cours d'audiences de quelque 15 comités parlementaires. Le vérificateur général, à l'instar des ministères fédéraux, présente au Parlement son budget des dépenses annuel et le Comité des comptes publics invite le vérificateur général à justifier son budget des dépenses et les pratiques de gestion du Bureau. De plus, le Bureau est soumis à l'examen du Commissaire aux langues officielles sur les questions linguistiques, de la Commission de la fonction publique sur les pratiques de dotation en personnel et de classification, et du Commissaire à la protection de la vie privée relativement à la Loi sur la protection des renseignements personnels. L'Institut des comptables agréés de l'Ontario certifie que les pratiques du Bureau sont adéquates pour la formation et l'apprentissage des nouveaux comptables agréés.

Pour en savoir davantage, veuillez vous adresser à la :

Direction des affaires publiques
Bureau du vérificateur général
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6
(613) 995-3708
Par télécopieur (613) 957-4023

Vous aimerez peut-être lire :

- *Rapport du Comité indépendant de révision sur les fonctions du vérificateur général du Canada* , 1975, qui examine le rôle et les responsabilités du vérificateur général, et

qui a donné lieu à la Loi de 1977.

- *Cordial But Not Cozy* , de Sonja Sinclair, 1979, qui relate l'histoire du Bureau jusqu'en 1979.
- *The Public Purse*, de Norman Ward, 1962, qui décrit l'évolution de l'obligation de rendre compte du gouvernement au Canada, des années 1840 aux années 1950.
- *La vérification intégrée : une introduction , FCVI* , 1994, qui donne un aperçu de l'évolution de la vérification intégrée jusqu'en 1994.
- *Le Cadre stratégique du Bureau du vérificateur général du Canada* , septembre 1995, énoncé de la vision, de la mission, des principes directeurs, des principales capacités et des stratégies du Bureau.